

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45^e année – N° 31 – Jeudi 7 septembre 2023

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Elections en vue du renouvellement du Conseil national et du Conseil des Etats du 22 octobre 2023

La Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura a enregistré le dépôt des actes de candidatures et les apparentements suivants dans les délais légaux. Des modifications ont été apportées suite à la publication dans l'édition du Journal officiel du 31 août 2023.

CONSEIL NATIONAL

Liste 1 Parti socialiste jurassien (PSJ)

- 01.01 Fridez Pierre-Alain, 1957, Médecin généraliste, Fontenais
- 01.02 Dobler Loïc, 1987, Spécialiste en assurances sociales avec brevet fédéral, Glovelier

Les listes 1, 2, 3 et 4 sont apparentées
Les listes 1 et 2 sont sous-apparentées

Liste 2 Jeunesse socialiste jurassienne (JSJ)

- 02.01 Beuret Léo, 2000, Etudiant en HEP, Courgenay
- 02.02 Seuret Zoé, 1997, Responsable en communication digitale, Courtedoux

Les listes 1, 2, 3 et 4 sont apparentées
Les listes 1 et 2 sont sous-apparentées

Liste 3 Les Vert-e-s Jura (Vert-e-s)

- 03.01 Robert-Charrue Linder Céline, 1969, Archéologue, Delémont
- 03.02 Godat Pauline, 1989, Psychothérapeute, Le Bémont

Les listes 1, 2, 3 et 4 sont apparentées
Les listes 3 et 4 sont sous-apparentées

Liste 4 Les Jeunes Vert-e-s Jura (Jeunes Vert-e-s)

- 04.01 Burri Sophie, 1997, Ecobiologiste de la construction (en formation), Soyhières
- 04.02 Marchand Gaëtan, 2000, Etudiant en biologie, Montfaucon

Les listes 1, 2, 3 et 4 sont apparentées
Les listes 3 et 4 sont sous-apparentées

Liste 5 Le Centre Jura – Avenir (Centre-A)

- 05.01 Brahier Amélie, 1987, Notaire, Les Enfers
- 05.02 Voillat Magali, 1981, Cheffe de service, Porrentruy

Les listes 5, 6, 7 et 14 sont apparentées
Les listes 5, 6 et 7 sont sous-apparentées

Liste 6 Le Centre Jura (Centre)

- 06.01 Froidevaux Anne, 1985, Responsable RH, Delémont
- 06.02 Corbat Gauthier, 1985, Codirecteur Groupe Corbat, Vendlincourt

Les listes 5, 6, 7 et 14 sont apparentées
Les listes 5, 6 et 7 sont sous-apparentées

Liste 7 Les Jeunes du Centre (JDC)

- 07.01 Piquerez Clément, 1991, Peintre indépendant, Moutier
- 07.02 Montavon Aubin, 1999, Agro-commerçant, Courtételle

Les listes 5, 6, 7 et 14 sont apparentées
Les listes 5, 6 et 7 sont sous-apparentées

Liste 8 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ)

- 08.01 Donzé Schneider Irène, 1975, Economiste, Les Breuleux
- 08.02 Rufier Yann, 1979, Chargé de projets digitaux, Rossemaison

Les listes 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont apparentées
Les listes 8, 9 et 10 sont sous-apparentées

Liste 9 Parti libéral-radical jurassien – ENGAGEMENT (PLRJ – ENGAGEMENT)

- 09.01 Sulliger Anne, 1986, Maître-peintre, Vendlincourt
- 09.02 Lovis Anael, 2001, Etudiant en droit, Les Genevez

Les listes 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont apparentées
Les listes 8, 9 et 10 sont sous-apparentées

journalofficiel@lepays.ch

Liste 10 Parti libéral-radical jurassien – EQUILIBRE (PLRJ – EQUILIBRE)

- 10.01 Wenger Maëlle, 1990, Avocate, Fontenais
10.02 Kocher Nicolas, 1990, Responsable Finances et RH, Delémont

Les listes 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont apparentées
Les listes 8, 9 et 10 sont sous-apparentées

Liste 11 Union démocratique du Centre (UDC)

- 11.01 Schaer Romain, 1969, Entrepreneur, Miécourt
11.02 Stettler Thomas, 1969, Maître-agriculteur, Courroux

Les listes 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont apparentées
Les listes 11, 12 et 13 sont sous-apparentées

Liste 12 Union démocratique du Centre – Relève (UDC Relève)

- 12.01 Moser Miriam, 1987, Agricultrice, Bonfol
12.02 Lando Michel, 1964, Chef de vente dipl. féd., Bassecourt

Les listes 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont apparentées
Les listes 11, 12 et 13 sont sous-apparentées

Liste 13 Union démocratique du Centre – Jeunes (JUDC)

- 13.01 Zmoos Nadine, 2003, Employée de commerce, Montsevelier
13.02 Guerne Loïc, 1996, Quincailler, Les Pommerats

Les listes 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont apparentées
Les listes 11, 12 et 13 sont sous-apparentées

Liste 14 Les Socio-Chrétiens (PEV)

- 14.01 Siraut Philippe, 1961, Ingénieur, Delémont
14.02 Nicolet Frédéric, 1975, Ingénieur, Rossemaison

Les listes 5, 6, 7 et 14 sont apparentées

Liste 15 Vert'libéraux (PVL)

- 15.01 Monnerat Paul, 1976, Biologiste, Montignez
15.02 Rollier Noémie, 1989, Employée de commerce, Courchapoix

Les listes 15 et 16 sont apparentées

Liste 16 Jeunes Vert'libéraux (JVL)

- 16.01 Chételat Morgan, 2003, Informaticien, Develier
16.02 André Ludovic, 1997, Conducteur de train, Moutier

Les listes 15 et 16 sont apparentées

Liste 17 HelvEthica (HE)

- 17.01 Prince Pascal, 1969, Agent de train, Courrendlin
17.02 Schärer Alec André, 1942, Urbaniste et Méthodologue, Bassecourt

CONSEIL DES ETATS

Liste 1 Parti socialiste jurassien – Jeunesse socialiste jurassienne (PSJ-JSJ)

- 01.01 Crevoisier Crelier Mathilde, 1980, Traductrice, Porrentruy
01.02 Barthoulot Nathalie, 1968, Ministre/Licenciée ès sciences économiques, Courtételle

Liste 2 Le Centre Jura (Centre)

- 02.01 Juillard Charles, 1962, Conseiller aux Etats, Porrentruy
02.02 Monin François, 1992, Directeur AgriJura, Glovelier

Liste 3 Ensemble

- 03.01 Gerber Jacques, 1973, Ministre, Porrentruy
03.02 Stettler Thomas, 1969, Maître-agriculteur, Courroux

Liste 4 Les Vert-e-s Jura (Vert-e-s)

- 04.01 Godat Pauline, 1989, Psychothérapeute, Le Bémont

Liste 5 Vert'libéraux (PVL)

- 05.01 Monnerat Paul, 1976, Biologiste, Montignez
05.02 Vuillaume Ismaël, 1979, Gendarme, Rocourt

Liste 6 HelvEthica (HE)

- 06.01 Prince Pascal, 1969, Agent de train, Courrendlin
06.02 Schärer Alec André, 1942, Urbaniste et Méthodologue, Bassecourt

Publications des autorités communales et bourgeoises

Boécourt

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 28 août 2023, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 4 septembre 2023, la restriction suivante est publiée:

Rue du Stand

- Remplacement du « Cédez-le-passage » existant situé en face de la rue de l'Abbé Rossé par le signal OSR 3.01 « STOP »

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Boécourt, le 4 septembre 2023.

Conseil communal.

Les Breuleux

Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de Sépulture mardi 19 septembre 2023, à 20h30, à la salle paroissiale des Breuleux, Route de France 2

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Discuter et approuver le budget 2024.
3. Divers et imprévus.

Le comité.

Clos du Doubs

Assemblée communale jeudi 28 septembre 2023, à 20h00, au Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2023.
2. Prendre connaissance et approuver le projet de nouvelle place de jeux vers l'école de Saint-Ursanne, voter le crédit de Fr. 160 000.– nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement puis consolider cas échéant l'emprunt.
3. Prendre connaissance et approuver la nouvelle étape de remise en état périodique (REP) des chemins ruraux, voter le crédit de Fr. 1 700 000.– nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal se procurer le financement puis consolider cas échéant l'emprunt.
4. Prendre connaissance et approuver le règlement communal concernant la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens.
5. Divers.

Le règlement mentionné au point 4 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée au Secrétariat communal, où il peut être consulté. Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au Secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public. Ce règlement est disponible également sur le site internet communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'assemblée. Saint-Ursanne, le 1^{er} septembre 2023.

Conseil communal.

Courtételle

Entrée en vigueur du règlement d'organisation et d'administration

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courtételle le 16 mai 2023, a été approuvé par le Gouvernement le 22 août 2023.

Réuni en séance du 9 mai 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur avec effet immédiat, soit au 23 août 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Courtételle, le 31 août 2023.

Conseil communal.

Delémont

Arrêté du Conseil de Ville du 28 août 2023

Tractandum N° 10/2023

Le crédit de 600 000 francs HT pour la réalisation des installations de chauffage et de production photovoltaïque par « contracting énergétique » pour l'école des Arquebusiers est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 9 octobre 2023

Au nom du Conseil de ville

Le président: Khelaf Kerkour.

La secrétaire: Catherine Friedli.

Fahy

Dépôt public de la mensuration officielle, secteur partiel « Les Combattes »

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Fahy dépose publiquement du 8 septembre 2023 au 13 octobre 2023 inclusivement, en vue de leur approbation par le géomètre cantonal:

- Le plan cadastral du secteur partiel « Les Combattes »;
- L'état descriptif des biens-fonds compris dans ce secteur.

Les documents cadastraux peuvent être consultés, sur rendez-vous, dans les locaux de l'administration communale à Fahy (tél. 032 476 66 68). Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 13 octobre 2023 inclusivement au Secrétariat communal de Fahy, à l'adresse Route de la Halle 79d, 2916 Fahy.

Fahy, le 7 septembre 2023.

Conseil communal.

Fahy

Mise à l'enquête publique

La commune de Fahy, représentée par son Conseil communal, met à l'enquête publique le réaménagement de la rue « Bout-Dessous » ainsi que l'aménagement piétonnier à la « Rue de Porrentruy » (RC 246), projet accepté en assemblée communale le 5 juillet 2021.

Le dossier de plan de route est déposé publiquement pendant 30 jours au Secrétariat de la commune de Fahy, conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (RSJU 722.11).

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat de la commune de Fahy pendant les heures d'ouverture officielles du bureau.

Le délai d'opposition de 30 jours court à partir de la publication dans le journal officiel du 7 septembre 2023, soit jusqu'au 6 octobre 2023 inclus.

Les éventuelles oppositions, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser pendant ce délai au Secrétariat communal de la commune de Fahy, 2916 Fahy.

Fahy, le 4 septembre 2023.

Conseil communal.

Fontenais

Assemblée communale extraordinaire lundi 2 octobre 2023, à 20h 15, à la salle Gérard-Bregnard (bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 juin 2023.
2. Prendre connaissance et adopter le projet de révision du Plan d'aménagement local (PAL) de la commune mixte de Fontenais.
3. Prendre connaissance et accepter la modification du Règlement relatif aux statuts du personnel de la commune de Fontenais.
4. Informations communales.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourra être adressée par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.

Le dossier qui concerne le Plan d'aménagement local du point 2 peut être consulté à l'Administration communale et sur le site internet www.fontenais.ch.

Le règlement du point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal et sur le site Internet www.fontenais.ch où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dû-

ment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Fontenais, septembre 2023.

Conseil communal.

Fontenais

Entrée en vigueur du règlement concernant les subventions des investissements dans le domaine de l'énergie de la commune de Fontenais

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Fontenais le 19 juin 2023, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 25 août 2023.

Réuni en séance le 29 août 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 19 juillet 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Grandfontaine

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 28 août 2023, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 22 juin 2023, les restrictions suivantes sont publiées:

Rue Sur le Rang

- Pose du signal OSR 3.02 « Cédez-le-passage » à l'extrémité est de la rue, au carrefour avec la RC 1520

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Grandfontaine, le 4 septembre 2023.

Conseil communal.

Val Terbi

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 25 août 2023, le plan suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail « Alimentation du secteur du Grand Mont par la Combe des Aas », Montsevelier

Le plan peut être consulté au Secrétariat communal.

Vicques, le 31 août 2023.

Conseil communal.

Avis de construction

Alle

Requérants et auteurs du projet: Manon Olivotti et Simon Choffat, Route de Courtedoux 26, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Remplacements des fenêtres; ouverture de 2 baies vitrées et pose d'un couvert côté nord; réfection du sol radier et isolation du plancher du galetas / Isolation des murs extérieurs par l'intérieur; démontage du système de chauffage électrique et installation d'une nouvelle pompe à chaleur air/eau avec module extérieur placé au nord du bâtiment; installation de 25 capteurs solaires PV sur toiture sud.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 293, sise à la Rue du Milieu 17, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: Article CA16 al. 3 RCC (toiture plate terrasse).

Dimensions du couvert: Longueur 6m50, largeur 4m00, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux façades: panneau plâtre et enduit, lattage et isolation intérieure, maçonnerie existante, enduit extérieur existant; toiture: existant inchangé, pose de panneaux solaires noirs sur pan sud.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 4 septembre 2023.

Conseil communal.

Le Bémont

Requérant et auteur du projet: Jean-Pierre Vermeille, Sous le Bémont 79, 2360 Le Bémont.

Description de l'ouvrage: Mise aux normes du rural; transformation et agrandissement du bâtiment N° 80; construction d'un abri couvert au nord-est du bâtiment N° 80 et construction d'un nouveau hangar à machines.

Cadastre: Le Bémont. Parcelles N°s 81 et 166, sise à la rue Au Sentier, 2360 Le Bémont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone IFF.

Dimensions: Longueur 15m88, largeur 5m63, hauteur 3m54, hauteur totale 3m70; hangar: longueur 8m50, largeur 6m00, hauteur totale 5m20.

Genre de construction: Matériaux façades: béton, lames bois brun; toiture: tôle pour la ferme idem toiture existante et tuiles rouges pour hangar; hangar: façades en bois lamé brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Bémont, Les Cufattes 85B, 2360 Le Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 29 août 2023.

Conseil communal.

Courendlin

Requérant: Garage-Carosserie Castaldi Floriano, Floriano Castaldi, Route de Delémont 49, 2830 Courendlin. Auteur du projet: Linder Sàrl Serrurerie Construction Métallique, Rohic Linder, Rue Saint-Maurice 18, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Agrandissement d'un bâtiment existant destiné à l'exploitation d'un garage-carrosserie.

Cadastre: Courendlin. Parcelle N° 1406, sise à la Route de Delémont 49, 2830 Courendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, MA.

Dimensions: longueur 11m53, largeur 10m13, hauteur 5m25, hauteur totale 5m35.

Genre de construction: Matériaux façades: structure métallique, revêtement en panneaux sandwich gris; toiture: charpente métallique, revêtement en panneaux sandwich gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 28 août 2023.

Conseil communal.

Les Genevez

Requérant et auteur du projet: Crevoisier SA, Philippe Crevoisier, La Sagne-au-Droz 7, 2714 Les Genevez.

Description de l'ouvrage: Installation d'une halle provisoire pour le stockage de machines et pose de containers provisoires pour locaux administratifs avec installation d'une climatisation/chauffage provisoire; installation d'une pompe à chaleur provisoire pour la halle posée à l'extérieur et aménagement d'une place d'accès provisoire en macadam; durée des installations provisoires: maximum 3 ans.

Cadastre: Les Genevez. Parcelles N°s 1551, 1632, 12, 161 et 1713, sises au lieu-dit Bas du Village, La Sagne-au-Droz 7, 2714 Les Genevez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HB et MA.

Dérogations requises: A la forêt, dérogation LFOR (distance par rapport à la forêt); à la route communale, article 42 RCC (alignement à la voie publique); à la loi et/ou aux règlements, article 110 RCC (Zone HB vouée à l'habitat); à la loi et/ou aux règlements, article 119 RCC (Zone HB réservée pour un locatif) à la loi et/ou aux règlements, article 123 RCC (aspect architectural); autre dérogation (distance minimale par rapport à la zone agricole); autre dérogation, articles 78 et 113 (indice d'utilisation maximum); autre dérogation à la zone agricole.

Dimensions de la halle: Longueur 50m00, largeur 20m00, hauteur 5m52, hauteur totale 8m84; containers: longueur 12m13, largeur 7m34, hauteur 2m80.

Genre de construction: Matériaux façades halle: panneaux blancs; toiture: membrane PVC blanche; matériaux façades containers: revêtement métallique RAL 9010 blanc pur, bandeau RAL 5010 bleu gentiane; toiture: revêtement métallique RAL 9010 blanc pur.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement, soit le 9 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 31 août 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne/Soulce

Requérant et auteur du projet: OTB Sàrl, Moissons 10, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Installation solaire PV en toitures; selon plans déposés.

Cadastre: Soulce. Parcelle N° 105, sise à la rue Clos sur le Cras, 2864 Soulce. Affectation de la zone: En zone à bâtir, CA.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 4 septembre 2023.

Conseil communal.

Movelier

Requérante: Laura Evard, Route du Cârè 5, 2812 Movevier. Auteur du projet: Jim Leuenberger, Route du Cârè 5, 2812 Movevier.

Description de l'ouvrage: Construction d'une annexe et abri extérieur, déplacement de la porte d'entrée et 2 fenêtres côté ouest.

Cadastre: Movevier. Parcelle N° 1805, sise à Route du Cârè 5, 2812 Movevier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogations requises: A la route communale, article 2.5.2 (alignement règlement communal sur les constructions de Movevier), article 6 sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT).

Dimensions: Longueur 4m70, largeur 3m20, hauteur 2m80, hauteur totale 4m20.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, gris clair; toiture: tuiles, rouge-brun (identique à l'existant).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Movevier, Route du Cârè 6, 2812 Movevier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Movelier, le 4 septembre 2023.

Conseil communal.

Le Noirmont

Republication suite à l'absence de gabarits (avis paru dans le Journal officiel N° 28 du vendredi 18 août 2023)

Requérants: Peter Ernst Wöll, Les Barrières 14, 2340 Le Noirmont; Daniela Wöll, Les Barrières 14, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Julien Claude, Jolimont 5, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation de l'étage et aménagement d'un appartement supplémentaire dans le bâtiment N° 14.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3056, sise à la rue Les Barrières 14, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir. Plan spécial: Zone hameau.

Dérogation requise: Hors zone, article 24 LAT.

Genre de construction: Création d'un nouvel appartement avec 3 velux sur le pan est (78x118 cm/velux), ouverture de fenêtres sur la façade est (30x50 cm / 106x125 cm / 106x136 cm / 70x89 cm), 3 velux sur le pan ouest (78x118 cm/velux); pose de 70 m² de panneaux photovoltaïques sur le pan est et d'une PAC extérieure (193x146x100 cm) sur le côté ouest du bâtiment.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 7 septembre 2023.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérant et auteur du projet: Dogan Sirimsi, Route de Bressaucourt 22, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une pergola ainsi que d'une piscine enterrée et chauffée par une PAC.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 2468, sise à la Route de Bressaucourt 22, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 51 RCC (distance par rapport aux équipements de base).

Dimensions pergola: Longueur 8m30, largeur 4m50, hauteur 2m41, hauteur totale 3m00; piscine: longueur 10m40, largeur 4m20, profondeur 1m50.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 1^{er} septembre 2023.

Service UEI.

Rossemaison

Requérant: Jol'Immo Sàrl, Françoise et Joël Loriol, La Claverie 1A, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Rue de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction de deux immeubles de 5 appartements pour un total de 10 appartements, avec panneaux solaires en toiture, terrasses/ balcons, velux et 2 PAC extérieures + aménagement de 12 cases de stationnement couvertes et 12 cases non couvertes.

Cadastre: Rossemaison. Parcelles N^{os} 749 et 748, sises à la rue Les Grands-Champs, 2842 Rossemaison. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogations requises: Article 16 OCAT (stationnement), article HA2 RCC (indice d'utilisation au sol).

Dimensions bâtiments: Longueur 20m10, largeur 19m52, hauteur totale 8m40.

Genre de construction: Façades: brique TC, isolation périphérique, crépi gris clair; toiture: 2 pans avec panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 4 septembre 2023.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des infrastructures, pour la Section de l'Unité territoriale IX, met au concours un poste de

Technicien-ne en maintenance EES à 80-100 %

Mission: Grâce à vos connaissances techniques en électromécanique, vous assumez les tâches telles que le suivi des contrôles périodiques des installations, la maintenance préventive de 1^{er} ordre et vous participez activement au service de piquet mis en place sur l'ensemble des équipements d'exploitation et de sécurité de la N16 et de la N18 (Delémont-Frontière JU/BL).

Profil: Formation professionnelle supérieure (ES, ET, brevet) en automation ou en maintenance. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans un poste similaire. Bonne maîtrise des outils MS Office et bonnes connaissances de la technique électromécanique. Intérêt pour les infrastructures et systèmes informatiques. Personnalité organisée, dotée d'un esprit d'initiative et apte à gérer les situations d'urgence. Sens de la communication et capacité à travailler en équipe. Une aisance dans les conversations en langue allemande est un atout. Etre domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien de Delémont ou être disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

Fonction de référence et classe de traitement: Technicien-ne de maintenance / Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Stadelmann, chef de section, tél. 032 420 60 83.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 22 septembre 2023** et comporter la mention « Postulation Technicien-ne en maintenance ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Suite au départ des titulaires, le Service des infrastructures, pour la Section de l'Unité territoriale IX, met au concours deux postes d'

Agent-e-s d'exploitation voirie UTIX à 80-100%

Un poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, veiller à l'entretien et la disponibilité du réseau des routes nationales de l'Unité Territoriale IX, à la sécurité des usagers de la route en toute saison et ceci 24h/24. Assumer, en équipe ou selon les cas individuellement, l'entretien complet des routes et de ses abords; balayage, vidange des dépotoirs, curage des canalisations, déblaiement de la neige et salage, remise en état des parapets de ponts, des barrières et des clôtures, nettoyage des routes et de leurs abords, fauchage des talus mécaniquement et manuellement, élagage des buissons et des arbres, pose et entretien de la signalisation, pose et remplacement des glissières de sécurité, etc. Etre prêt-e à intervenir par tous les temps et toute l'année à des travaux d'entretien urgents. Prendre les premières mesures pour assurer la sécurité du trafic. Faire partie des équipes de piquet et d'intervention durant toute l'année et plus particulièrement assurer un service hivernal 24h/24.

Profil: CFC d'agent-e d'exploitation, d'un métier de la construction ou formation et expérience jugées équivalentes. Avoir de bonnes connaissances des travaux d'entretien et être titulaire d'un permis de conduire catégorie CE. Etre disponible, posséder des capacités avérées pour exécuter les multiples tâches de voirie et avoir de bonnes aptitudes à travailler en équipe. Etre domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien N16 ou disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

Fonction de référence et classe de traitement:

Agent-e d'exploitation voirie II / Classe 8.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2023 et 1^{er} janvier 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Stadelmann, chef de section de l'Unité territoriale IX, tél. 032 420 60 83.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 22 septembre 2023** et comporter la mention « Postulation Agent-e-s d'exploitation voirie UTIX ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


L'Office des véhicules (OVJ) met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve au secteur des mesures administratives à 50%

Mission: Assurer la délivrance des prestations du secteur des mesures administratives dans le respect des bases légales et des valeurs de l'OVJ, accomplir les actes administratifs relatifs au secteur (notamment rédiger les courriers, préavis, décisions) et délivrer les renseignements à la clientèle (guichet, téléphone et par écrit).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Connaissances de la procédure administrative et intérêt pour le droit de la circulation routière. Capacité à travailler de manière autonome et à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion. Aisance rédactionnelle, rigueur et précision. Maîtrise de la communication orale, empathie, entregent, amabilité et orientation clients sont indispensables. Compétences en gestion opérationnelle, compétences d'assistance ou de préparation du travail. Des connaissances de l'allemand représentent un atout. Parfaite maîtrise des outils informatiques et de la bureautique en général.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2023 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Ana-Maria Cuc, cheffe du secteur juridique et des mesures administratives de l'Office des véhicules, tél. 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 29 septembre 2023** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve MAD OVJ ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Service de l'économie et de l'emploi, pour l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ), met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 70%

Mission: Rattaché-e à EFEJ, vous êtes affecté-e au placement des demandeur-se-s d'emploi au bénéfice de programmes d'occupation. Vous entretenez les contacts avec les différents lieux d'accueil (administrations cantonale et communales, homes, crèches, etc.), effectuez les entretiens individuels, concluez les contrats d'engagement et assurez le suivi administratif des dossiers. Vous pouvez également être appelé-e à effectuer d'autres tâches de secrétariat.

Profil: Titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce ou d'un titre jugé équivalent, vous bénéficiez d'une expérience de deux à quatre ans dans le domaine de l'administration de personnel et des assurances sociales. Vous avez de l'intérêt pour les questions de marché du travail et de réinsertion professionnelle. A l'aise avec un public multiculturel et dans les contacts humains en général, vous avez le sens de la négociation. Organisé-e de nature, vous disposez de bonnes connaissances des outils informatiques MS Office.

Fonction de référence et classe de traitement: Collabo-rateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre ou à convenir.

Lieu de travail: Bassecourt

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Pascal Docourt, directeur EFEJ, tél. 032 420 91 00.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 22 septembre 2023** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve IIIa EFEJ ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Centre médico-psychologique – CMP

L'Unité pédopsychiatrique, Hôpital de jour, met au concours un poste d'

Infirmier en psychiatrie à 70%

Mission: Accompagnement d'enfants et adolescents présentant des affections psychiques majeures (trouble du comportement, troubles du spectre autistique, troubles dépressifs, troubles phobiques, etc.) ayant une incidence péjorative sur le développement psychique et physique. La prise en charge est réalisée dans une unité de soins

semi-stationnaire, Hôpital de Jour, au sein d'une équipe pluridisciplinaire et sous responsabilité médicale.

Exigences: Diplôme d'infirmier en psychiatrie; expérience pratique des soins auprès d'enfants et adolescents exigée; capacité à élaborer un projet de soins et mettre un cadre éducatif; capacité à travailler en équipe; capacité à travailler de manière autonome; capacité à gérer les tâches administratives.

Taux d'activité: 70%

Lieu de travail: Porrentruy

Traitement: Selon l'échelle des traitements en vigueur dans les institutions jurassiennes de soins.

Entrée en fonction: De suite ou à convenir.

Adressez votre dossier par voie électronique à: cmp.postulations@jura.ch

Ou par courrier: Centre médico-psychologique, Faubourg des Capucins 20, 2800 Delémont

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter M^{me} Maryline Diop, adjointe de direction et responsable pédago-éducative à l'UPP, ou M^{me} Cornelia Berberat, secrétaire générale du CMP au 032 420 51 29



CEJEF

CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

A la suite du départ de la titulaire du poste, le Service de la formation postobligatoire, pour la division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de théorie et de pratique dans le domaine horloger CFC

Mission: Dispenser les cours théoriques du domaine horloger aux apprenti-e-s de l'Ecole professionnelle technique (EPT) ainsi que les connaissances pratiques et le savoir-faire aux apprenti-e-s de l'Ecole des métiers techniques (EMT), et les préparer aux examens finaux. Participer au développement des compétences sociales des apprenti-e-s. Amener ces derniers à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux procédures de qualification ainsi qu'aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 100% (70% +/- 10% à l'EMT et env. 30% à l'EPT). Le poste peut être scindé.

Profil: Pour l'Ecole des métiers techniques: diplôme ES dans le domaine ou titre jugé équivalent. Pour l'Ecole professionnelle technique: bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent; formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi); expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Pour l'Ecole des métiers techniques: enseignant-e postobligatoire I / classe 16. Pour l'Ecole professionnelle technique: enseignant-e postobligatoire II / classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2023, ou date à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division technique, M. Claude Maitre (tél. 032 420 35 50).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un

extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Route de Moutier 16, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation DIVTEC - Enseignant-e horlogers CFC », **jusqu'au 20 septembre 2023**.

www.jura.ch/sfp



L'Établissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention – ECA JURA met au concours le poste d'

Apprenti-e employé-e de commerce

Section « Services et administration »

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Début de l'apprentissage: Août 2024

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Benoît Froidevaux, responsable RH, au 032 952 18 50, ou par courriel à : benoit.froidevaux@eca-jura.ch

Les candidatures manuscrites, visées par le représentant légal, ainsi que le curriculum vitae et la copie du dernier bulletin scolaire doivent être adressés au Département des finances et ressources de l'ECA Jura, Rue de la Gare 14, Case postale 371, 2350 Saignelégier, avec la mention « Postulation », **jusqu'au mercredi 27 septembre 2023**.

L'ECA Jura offre à toutes les intéressées et à tous les intéressés remplissant les conditions d'admission la possibilité d'effectuer la maturité professionnelle commerciale en version intégrée.

Saignelégier, le 7 septembre 2023.

Divers

Société coopérative d'habitation « Clos Quiquerez »
Courroux

Assemblée générale

Conformément aux dispositions statutaires, le comité convoque les coopérateurs à l'assemblée générale

**Jeudi 28 septembre 2023, à 16h30,
à l'Hôtel-Restaurant de l'Ours à Courroux
(Rue du 23-Juin 38, 2822 Courroux)**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 novembre 2022.
3. Rapport du président.
4. Comptes 2022 :
 - a) Présentation des comptes et de la proposition de répartition du résultat;
 - b) Rapport de l'organe de révision;
 - c) Décision de l'assemblée générale: approbation des comptes annuels et de la proposition de répartition du résultat.
5. Décharge au comité pour l'exercice 2022.
6. Nomination des membres du comité (tous avec signature collective à deux), proposition :
 - a) Bart Guy (président);
 - b) Wittemer Marcel (vice-président);
 - c) Gigandet Armand (membre);
 - d) Cremona Simone (secrétaire).
7. Nomination de l'Organe de révision.
8. Informations sur le projet de fusion avec la Société coopérative jurassienne d'habitation et décision de principe de l'assemblée générale sur la poursuite du processus de fusion.
9. Divers.

Courroux, le 1^{er} septembre 2023.